

2017.122
nomenclature : 8.3

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 17 octobre 2017

Conseillers en exercice :	33
Présents :	29
Pouvoirs :	3
Votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 17 octobre 2017 à 19 heures, en vertu de la convocation du mercredi 11 octobre 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilynne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jérôme TEXIER-BLOT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Nathalie LACROIX donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER – M. Claude GUINET donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE BASSE SAINT-MARTIN **2017.122**
CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE (SDEG 16)

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la Vigerie porté par la Ville et lié à la création d'un établissement hôtelier et de restauration en cours de construction sur le site des anciens chais Monnet, des travaux de voirie sont envisagés portant sur le dévoiement de la rue Basse Saint-Martin et la création d'un parvis.

Dans ce cadre, la Ville souhaiterait qu'une opération d'enfouissement des réseaux puisse être engagée sur ce secteur, notamment au droit de l'aménagement programmé.

A ce titre le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) pourrait procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau éclairage public

2017.122
nomenclature : 8.3

dans les conditions financières décrites ci-dessous et propose à cet effet la conclusion d'une convention avec la Ville de Cognac pour arrêter les modalités de sa participation.

- Montant H.T. des travaux 25 472,49 €
- Montant de la participation de la Ville de Cognac 16 557,12 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau éclairage public sur le secteur de la Vigerie situé rue Basse Saint-Martin par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le SDEG 16 et la Ville de Cognac arrêtant les conditions de participation financière de cette dernière et tout document afférent à cette opération, sans nouvelle délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour Le Maire absent,
Le Maire Adjoint délégué,



Patrick SEDLACEK